

à l'étranger par le Canada, et la première qui soit offerte au public russe."

Organisée sous les auspices du Conseil canadien des arts esquimaux cette exposition est partiellement subventionnée par le Conseil des Arts. Elle a déjà été présentée à Vancouver, à Paris et à Copenhague, et sera montrée ensuite à Moscou du 10 août au 10 septembre.

UN RÉGIME D'HORAIRE SOUTIENS À L'ESSAI

Pour la première fois au sein de la Fonction publique fédérale, un régime d'horaires souples vient d'être mis à l'essai par le ministère de la Consommation et des Corporations, a annoncé le titulaire de ce ministère, M. Robert Andras.

Les 50 employés de la Direction du personnel commenceront immédiatement à suivre un régime d'heures souples, pour une période d'essai de quatre à six mois. L'expérience déterminera s'il est possible d'étendre le privilège à d'autres secteurs du ministère.

Compte tenu des exigences des services à fournir les employés de la Direction sont maintenant libres de choisir leur heure d'arrivée au travail entre 7 h et 9 h et de partir entre 15 h. 30 et 18 h, après avoir terminé la journée normale de travail de sept heures et demie. La pause du déjeuner, au minimum d'une demi-heure, peut être prolongée sur consentement du supérieur, pourvu que l'employé accomplisse sept heures et demie de travail dans sa journée.

Le programme stipule toutefois que les heures choisies par un employé ne doivent pas être incompatibles avec les besoins en matière d'organisation et de services du ministère et que tous les employés seront tenus de travailler pendant les heures obligatoires, de 9 h à 15 h 30, à l'exception de la pause du déjeuner.

Tout employé qui adopte des heures souples doit s'en tenir à l'horaire choisi et doit également enregistrer ses heures d'entrée et de sortie sur une horloge pointeuse — seul moyen pratique d'assurer que tous profitent de façon égale de la liberté qu'accorde le programme.

Permettre aux employés de choisir eux-mêmes leurs heures de travail est généralement tenu pour une pratique éclairée sur le plan administratif et qui se répand de plus en plus tant en Europe qu'en Amérique du Nord. "Le régime des heures souples, déclare M. Andras, permet à l'employé d'adapter sa journée de travail à son mode de déplacement et à sa situation familiale. Il contribue également à réduire l'importance des embouteillages et à décongestionner transports publics, ascenseurs et restaurants aux heures de pointe. D'après les études connues, grâce à la liberté de choisir les heures d'arrivée et de départ, le moral des employés et la productivité ont tendance à s'améliorer", ajoute le ministre.

Si l'expérience est couronnée de succès, des discussions seront entamées avec les syndicats d'employés de la Fonction publique en vue d'étendre le régime des heures souples au plus grand nombre possible des 1,800 employés du ministère de la Consommation et des Corporations.

LES DÉPENSES D'EXPLORATION DU NORD

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a révélé que, d'après les chiffres provisoires de 1971, plus d'argent a été dépensé l'année dernière au nord du 60e parallèle pour l'exploration du pétrole et du gaz que partout ailleurs au Canada.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les frais d'exploration ont atteint au total 148.3 millions de dollars en 1971. Ces dépenses avaient trait aux levés géologiques, aux études géophysiques et aux forages.

Le montant dépensé a dépassé de \$400,000 les frais d'exploration engagés en Alberta, province qui vient au deuxième rang; la facture de l'exploration du pétrole et du gaz s'y est élevée à 147.9 millions en 1971.

M. Chrétien a déclaré: "Au bout du compte, le seul indice sûr du degré de confiance que ressentent les sociétés de pétrole et de gaz oeuvrant dans le Nord réside dans la somme de capitaux qu'elles sont disposées à y risquer dans les entreprises d'exploration. Le fait qu'on y ait dépensé près de 150 millions de dollars, l'année dernière, et que cette valeur ait été la plus élevée au Canada pendant cette période est la meilleure preuve que, jusqu'à ce jour, le degré de confiance dans le potentiel du Nord est élevé".

FEU VERT POUR LA ROUTE MACKENZIE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a lancé récemment le premier appel d'offres pour l'aménagement de la section initiale de la route Mackenzie, au nord de Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest).

Le ministre a souligné que la construction d'un tronçon de 49 milles, jusqu'à Camsell Bend (T. N.-O.) poserait les premiers jalons de la route qui doit se rendre à Inuvik, comme l'avait annoncé le premier ministre plus tôt cette année.

En annonçant les appels d'offres, M. Chrétien a aussi fait connaître une série de mesures gouvernementales auxquelles les entrepreneurs devront se plier en vue de la conservation du milieu nordique. L'une de ces mesures mentionne que le ministère des Affaires indiennes déléguera des inspecteurs en utilisation des terres pour surveiller les travaux.

Tout contrat gouvernemental pour cette route exigera que les autochtones soient embauchés pour tous les emplois auxquels ils sont aptes, et d'autre part, dans la mesure du possible, qu'au moins 25